

DEC213307INSHS

Décision portant nomination de Mme Alexandra SOULIER aux fonctions de chargée de mission**LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret no 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Mme Alexandra SOULIER, chargée de recherche classe normale au CNRS est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut des sciences humaines et sociales, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Ses missions sont les suivantes : la réalisation d'un bilan analytique (quantitatif et qualitatif) sur les dispositifs de structuration de la recherche financés à l'IReSP, l'évaluation de l'impact des résultats des projets financés par l'IReSP sur les décisions publiques ainsi qu'assurer un soutien méthodologique pour mettre en place cette évaluation d'impacts.

Pour l'exercice de ces missions, Mme Alexandra SOULIER demeure affectée à UMR8590 Institut d'Histoire et de Philosophie des Sciences et des Techniques (IHPST) 13 rue du Four, 75006 PARIS.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, Madame Alexandra SOULIER percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Ile de France Meudon (DR05).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

22/10/21

Le président-directeur général
Antoine Petit